Groupe Hospitalier
de La Rochelle
Ré - Aunis

Direction des Services Economiques

Protocole de Sécurité
Chargement / Déchargement

Arrêté du 26 avril 1996

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale : Groupe Hospitalier de La Rochelle – Ré - Aunis
Adresse : rue du Docteur Schweitzer, 17 019 LA ROCHELLE CEDEX 01
Téléphone : 05 46 45 51 14
Télécopie : 05 46 45 51 10
direction@ch-larochelle.fr
Identité du responsable désigné :
Dominique REY, Directeur des services économiques

Date et heure de l'intervention *(à remplir par le transporteur)* **:**
Durée prévisible *(à remplir par le transporteur)* **:**
Heure d'ouverture de l'entreprise d'accueil : 08h05-15h30.

Opérations répétitives : OUI NON
Nature de l'opération : CHARGEMENT DÉCHARGEMENT

RISQUES D'INTERFÉRENCE LORS DES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT OU DE DÉCHARGEMENT	**MESURE DE PREVENTION** *(à remplir par le transporteur*
Nature de la marchandise : Etat : Conditionnement : Quantité : Risques inhérents aux marchandises transportées : Type de véhicule : Matériel de manutention utilisé : Equipement de protection utilisé :	

Accès général au Site

Plan d'accès

(TOUTES LIVRAISONS SITE ST-LOUIS)

L'accès au site pour les livraisons se fait par le **boulevard Joffre**.
La porte d'accès est signalée depuis le boulevard et surveillée au moyen de dispositifs de vidéosurveillance par le PC de sécurité.
Un système d'interphone permet la communication avec le PC de Sécurité.
Les deux accès signalés sur le plan ci-dessus (entrées) sont réservés aux services internes de l'établissement, aux usagers et personnels.
La voie située dans le prolongement de cet accès est dédiée aux transports ou aux opérations de chargement déchargement liées aux activités logistiques suivantes :
Cuisine centrale, Centre d'Approvisionnement, Pharmacie, Ateliers.
Certaines livraisons peuvent occasionnellement avoir lieu à proximité de l'Institut de Formation en soins Infirmiers. Le transporteur en est alors avisé.

Aire de livraison :

Elle est commune aux services suivants : Cuisine centrale, Pharmacie, Ateliers, Centrale d'énergie. Elle ne dispose pas de quai.
Compte tenu de cet état de fait, les manœuvres doivent être effectuées avec précautions par les transporteurs, surtout lors des créneaux de livraisons importants (07.00-12.00 h).

Dimensions : 250 m2 environ

Le transporteur doit assurer les opérations de chargement/déchargement par ses moyens de levage propres. Les moyens de manutention du Groupe Hospitalier, quelles que soient leur nature, ne peuvent être utilisés que par les personnels du Groupe Hospitalier.

RISQUES SUR LES LIEUX DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT (risques de l'opération et ceux entraînés par les autres activités en cours)	
Risques particuliers d'interférence	Mesures de prévention
Installations sensibles situées à proximité de l'aire de livraison : -Bonbonne de stockage de fluides médicaux (AIR LIQUIDE) -Zone de stockage des déchets d'activité de soins et des déchets ménagers -Blanchisserie centrale (Installation classée) -Chaufferie centrale (dépotage de produits combustibles, Chaudières) -Installations électriques (groupes électrogènes et groupes de froids) **Activités pouvant présenter des risques** -Enlèvement déchets (circulations bennes) -Enlèvement déchets industriels -Livraison de fluides médicaux -Livraison de produits lessiviels (acides) -Dépotage de produits inflammables -Livraison de produits chimiques -Livraison de containers / équipements	-Circulation à vitesse lente -Parking sur les espaces réservés -Respect de la signalisation -Interdiction de fumer -Interdiction d'accès aux locaux sensibles -Vigilance sur les déplacements des véhicules ou chariots élévateurs -Port des équipements de sécurité réglementaires (chaussures/gants)

Véhicule utilisé

TYPE ET CARACTERISTIQUE DU VEHICULE	Véhicule de moins de 3,5T Véhicule de plus de 3,5T ***(à remplir par le transporteur)***	☐ ☐	Plateau Benne Citerne Carrossé Frigorifique Autre	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Moyens de chargement/déchargement

	Equipement mobile disponible dans l'entreprise d'accueil		**Equipement mobile sur véhicule** ***(à remplir par le transporteur***	
MATERIELS ET ENGINS SPECIFIQUES	Sans Objet voir Supra		Grue auxiliaire Transpalette manuelle Diable Hayons Bras télescopique	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

L'entreprise de transport s'engage à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu ayant fait l'objet des contrôles réglementaires

Consignes de circulation : La vitesse est limitée à 20 Km/h.

La circulation de véhicules de transport extérieurs à l'établissement en dehors de la zone de livraison / chargement / déchargement est interdite, à l'exception de certaines opérations de livraison de mobilier ou de dispositifs médicaux. Dans ce cas, les personnels du transporteur doivent être accompagnés d'un agent de l'établissement. Aucune opération de déchargement/chargement ne doit avoir lieu en dehors de ces conditions.

Cas des opérations de chargement / déchargement de véhicules de grands gabarits :

Le transporteur doit signaler à la Direction des services économiques par télécopie (05 46 45 50 00) l'emploi par ses soins d'un véhicule de grand gabarit afin que des précautions soient prises pour assurer un périmètre de sécurité.

Consignes Générales

ORGANISATION DES SECOURS

N° d'appel d'urgence : Urgence médicale
Un numéro : le 15

Le Groupe Hospitalier de La Rochelle – Ré - Aunis est le siège du SAMU 17 qui est responsable de la régulation et de la coordination des secours sur le département de la Charente-Maritime.

Le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) permet à une équipe médicale de se rendre sur les lieux d'accident, de traiter tous les types de détresse sur place et d'acheminer les patients dans les meilleures conditions vers le Groupe Hospitalier.

Médecine du travail

Site Saint-Louis : *Tél. : 05 46 45 52 45*
Site Lafond : *Tél. : 05 46 45 62 08*

EN CAS D'INCENDIE - UN SEUL NUMÉRO : 18

Sécurité Incendie

Il est interdit d'utiliser des bougies et autres appareils à flamme nue, ou de se servir d'appareils électriques (plaque chauffante, grille-pain)
Nous vous demandons de suivre les consignes de sécurité affichées dans chaque service sur la porte de consulter le plan d'évacuation affiché à chaque niveau.

Parce que le tabac nuit gravement à la santé et qu'il génère des risques d'incendie, il est interdit de fumer dans l'établissement, sauf dans les espaces réservés à cet effet, conformément à la loi.

DATE	Groupe Hospitalier de La Rochelle – Ré - Aunis NOM, FONCTION et SIGNATURE	Entreprise de Transport NOM, FONCTION et SIGNATURE
Créé le 25/01/2006 **Mise à jour le 09/04/2013**	**Directeur Adjoint services économiques** **D. REY**	